

Paris, le mardi 30 janvier 2007

## **Cinq candidats admis à déposer une première offre dans le cadre de la mise en concession du projet CDG Express, la liaison ferroviaire directe entre Paris et l'aéroport Charles-de-Gaulle**

ministère  
des Transports  
de l'Équipement  
du Tourisme  
et de la Mer



Cabinet  
du ministre

Communiqué de presse

Dominique PERBEN, ministre des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, a arrêté la liste des candidats admis à déposer une première offre dans le cadre de la procédure de mise en concession du projet «Charles-de-Gaulle Express».

Le nombre des candidats admis est de cinq, preuve de la confiance et de l'intérêt des investisseurs pour le projet Charles-de-Gaulle Express. Il s'agit de trois groupements emmenés par des groupes français et de deux groupements conduits par des groupes issus d'autres pays européens, à savoir :

- le groupement composé de Eiffage et Macquarie Bank Limited, dont la société Eiffage est le mandataire,
- le groupement composé de Bouygues TP, Seco-Rail, RATP Développement, FIDEPPP et HSBC IFML, dont la société Bouygues TP est le mandataire,
- le groupement composé de Vinci Concessions, Vinci S.A., Caisse des Dépôts et Consignations, Axa Infrastructure Investissement et Keolis, dont la société Vinci Concessions est le mandataire,
- le groupement composé de Iridium Concesiones de Infraestructuras S.A. (Iridium) et Construcciones y Auxiliar de Ferrocarriles S.A. (CAF), dont la société Iridium est le mandataire,
- la société FCC Construcción S.A.

Sur la base du dossier de consultation qui leur sera remis, les candidats seront invités à déposer leurs premières offres pour l'automne 2007.

La signature du contrat avec le candidat sélectionné devrait intervenir au premier semestre 2008.

Dominique PERBEN s'est félicité de la qualité et du professionnalisme des groupements, signe que le recours aux partenariats public-privé institués, dans le secteur ferroviaire, par la loi votée en janvier 2006, suscite une réelle émulation pour rendre un service public de qualité.

Le projet, qui permettra la desserte fréquente, régulière, directe et rapide de l'aéroport Paris/Charles-de-Gaulle, sera réalisé sous la forme d'une délégation de service public, sans aucune contribution financière publique, et sera financé par le produit de la vente des billets aux clients.

Soumis à un débat public en 2003, le projet a fait l'objet de cinq nouvelles réunions publiques d'information à l'automne 2006. A cette occasion, riverains, élus et associations ont pu échanger leurs points de vue sur Charles-de-Gaulle Express. Ainsi que l'a réaffirmé Dominique PERBEN le 2 octobre 2006, la mise en service de la liaison Charles-de-Gaulle Express interviendra une fois la modernisation de la ligne B du RER au Nord de Paris achevée.

Contacts presse

Corinne MEUTEY

01 40 81 72 36

Laurence LASSERRE

01 40 81 31 59